

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siègne de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « Valorisation du territoire » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-1

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES 2025 DU PERSONNEL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel 2025 de la communauté de communes sur l'égalité hommes-femmes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2026.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes 2025 de la communauté de communes joint en annexe,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour ce fait conforme,

704



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES – FEMMES 2025

**Présenté au Conseil communautaire
du 29 avril 2026**

**Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière
d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales**

- 5 MAI 2026 SLO

La Communauté de Communes du Pays des Sources a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage de l'égalité salariale.

L'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux:

- L'égalité des droits entre hommes et femmes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (de manière directe ou indirecte).
- L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel.

Pour parler d'égalité hommes – femmes, il est indispensable de s'appuyer sur des indicateurs précis que sont les effectifs, les catégories, les filières et le recrutement présentés ci-après.

Les effectifs de la collectivité

a) Répartition de l'effectif permanent

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 26 fonctionnaires (26 titulaires) soit 12 hommes (46%) et 14 femmes (54%).

b) Répartition de l'effectif non permanent

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 2 contractuels (1 homme et 1 femme).

Les données démographiques

a) L'âge

L'âge moyen du personnel de la collectivité est de 46 ans et 5 mois.

La moyenne d'âge est moins importante chez les hommes (46 ans et 5 mois) que chez les femmes (46 ans et 7 mois).

La formation

a) Répartition par catégorie d'emploi

Formation 2025 en chiffres au 31 décembre 2024

	A	Nombre jours	B	Nombre jours	C	Nombre jours	Emplois non permanents	Nombre jours	Total jours	Total agents
Hommes	1	1	1	5	4	28,5	0	0	34,5	6
Femmes	0	0	1	3	2	3	8	8	14	4
Total	1	1	2	8	6	31,5	8	8	48,5	10

Les jours formation pris par les femmes représentent 28,86% du total.
Un tiers du personnel (35,71%) sont partis en formation en 2025.

b) Préparation aux concours et formation tremplin en cours

Aucune préparation aux concours, ni formation tremplin n'ont été demandées par les agents de la collectivité.

L'avancement de grade et la promotion interne

	Hommes	Femmes	Total
Avancements de grades possibles	0	1	1
Dossiers de promotion interne déposés	0	1	1
Total	0	2	2

Un avancement de grade pour un agent a été accepté et l'agent fut nommé par la collectivité.

Un dossier de promotion interne a été déposé à la CAP du Centre de Gestion de l'Oise et a été retenu.

La rémunération

La rémunération brute moyenne annuelle

Emplois permanents

		Rémunération brute moyenne annuelle en €		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Hommes		52 512,87	41 042,48	28 153,40
Femmes		40 121,67	35 587,39	29 330,76

On remarquera que les rémunérations moyennes brutes entre hommes et femmes sont quasiment identiques pour la catégorie C.

Pour la catégorie B, la différence est due au fait que 2 hommes sont chefs de service.

Concernant la catégorie A, le différentiel s'explique par la présence de l'emploi fonctionnel de Directeur chez les hommes et celle d'un emploi de catégorie A, chez les femmes, doté d'un régime indemnitaire plus limité par sa filière.

Emplois non permanents

		Rémunération brute moyenne annuelle en €
Hommes		32 053,53
Femmes		30 081,48

Les conditions de travail

a) Temps de travail

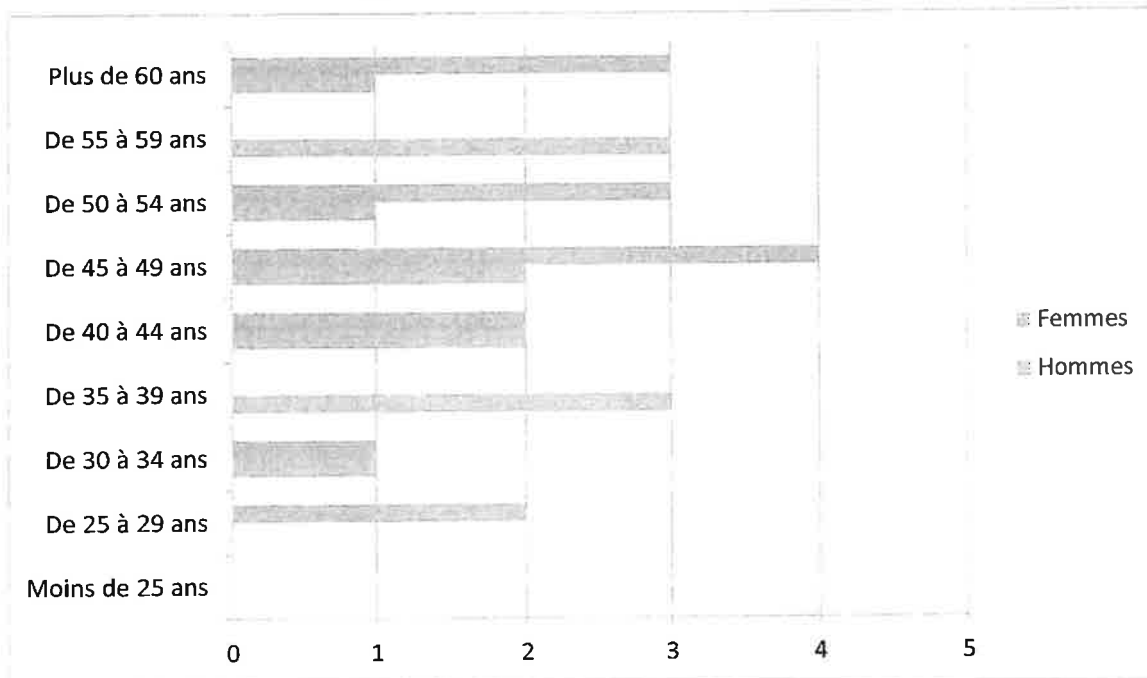
Emploi à temps non complet :

Actuellement, la collectivité n'a aucun poste à temps non complet.

Emploi à temps partiel :

% temps partiel	Hommes	Femmes
50 à 59%	0	0
60 à 69%	0	0
70 à 79%	0	0
80 à 89%	3	2
90 à 99%	1	0
Total	4	2

Répartition hommes – femmes par âge



La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 45 et 49 ans pour l'ensemble des agents.

b) Part des agents de plus de 55 ans

La part des agents de plus de 55 ans au 31 décembre 2025 représente 25% de l'effectif. Cette population est constituée de 42,85% d'hommes et de 57,15% de femmes.

En 2025, aucun agent n'a fait valoir ses droits à la retraite.

La structure de l'effectif permanent

a) Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie	A	B	C
Hommes	3 (60%)	2 (25%)	7 (54%)
Femmes	2 (40%)	6 (75%)	6 (46%)

Les femmes sont les plus représentées en catégorie B.

	Encadrant proximité	Encadrant intermédiaire	Encadrant supérieur	Emploi fonctionnel
Hommes	0	3	1	1
Femmes	1	0	0	0

b) Répartition de l'effectif permanent par filière et par genre

		Hommes	Femmes
Filière administrative	Catégorie A	2	1
	Catégorie B	0	3
	Catégorie C	0	3
	Total	2	7
Filière animation	Catégorie B	1	1
	Catégorie C	2	1
	Total	3	2
Filière médico-sociale	Catégorie A	0	1
	Total	0	1
Filière technique	Catégorie A	1	0
	Catégorie B	1	2
	Catégorie C	5	2
	Total	7	4
	Total général	12	14

La répartition n'échappe pas aux représentations classiques des métiers indiquant des effectifs masculins importants en filière technique et des effectifs féminins prépondérants en filière administrative.

Les mouvements de personnel

Le processus de recrutement de la Communauté de Communes du Pays des Sources utilise des critères identiques pour les hommes et les femmes.

Les libellés des offres d'emploi ne font aucune référence au sexe ou à une quelconque terminologie discriminante.

Les recrutements des titulaires en 2025			
	Hommes	Femmes	Total
Recrutement direct	0	0	0
Recrutement sur concours	0	0	0
Par voie de mutation	1	0	0
Total	1	0	0

Aucun agent n'est en temps partiel thérapeutique au 31 décembre 2025.

b) Agression, violence au travail

En matière de prévention de toutes les violences faites aux agents et de lutte contre toute forme de harcèlement, la Communauté de Communes du Pays des Sources a adhéré en 2022 à la plateforme de signalement déployé par le contre de gestion de l'Oise. Un référent a été nommé au sein de la collectivité pour recueillir aussi les signalements.

c) Le Compte épargne temps

Le compte épargne temps n'existe pas au sein de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

d) Les positions statutaires

Position statutaire	Hommes	Femmes
Congé parental	0	0
Détachement de longue durée	0	0
Disponibilité pour suivre le conjoint	0	0
Disponibilité pour convenances personnelles	1	0
Total	1	0

e) Le suivi de la convention avec le Fonds de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Le taux des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 10,71% (le seuil minimum est fixé à 6%). Trois agents sont bénéficiaires (2 hommes et 1 femme).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **- 5 MAI 2026**

SLOW

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_29_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 171

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-2APPROBATION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Le référentiel M57, adopté lors de la précédente séance, offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle. A cet égard, l'article L.5217-10-8 du CGCT pose l'obligation d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le règlement budgétaire et financier doit, en principe être adopté après le renouvellement de l'assemblée délibérante, mais pour les entités, comme la Communauté de Communes du Pays des Sources adoptant le référentiel M57 en cours de mandat, le RBF peut être voté avant la 1^{ère} délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le règlement budgétaire et financier est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements y afférents ;
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et AE.
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice

Le règlement proposé contient en plus de qui est énuméré ci-dessus les modalités concernant :

- La présentation de budget
- Le vote du budget,
- Les modifications budgétaires,

Vu la délibération du 27/09/2023 adoptant le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024,

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier de la collectivité, joint en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



**REGLEMENT
BUDGÉTAIRE
ET
FINANCIER
M57**

SOMMAIRE

Préface.	P 3
I – Le cadre budgétaire	P 3
Article 1 : La définition du budget.....	P 3
Article 2 : Les grands principes budgétaires et comptables	P 4
Article 3 : La présentation et le vote du budget.....	P 5
Article 4 : Le débat d’orientation budgétaire.....	P 6
Article 5 : La modification du budget.....	P 6
II – La gestion pluriannuelle	P 6
Article 1 : La définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	P 6
Article 2 : Le vote des AP/CP.....	P 7
Article 3 : La révision des AP/CP.....	P 7
Article 4 : AP votées par opération.....	P 8
Article 5 : Les dépenses imprévues.....	P 8

Préface :

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Communauté de Communes du Pays des Sources a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des budgets M57 de la collectivité.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

I. Le cadre budgétaire

Article 1 : la définition du budget

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le budget de la Communauté de Communes du Pays des Sources est proposé par Monsieur le Président, présenté par chacun des vice-présidents en charge de leur commission et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif est voté par le conseil communautaire au plus tard le 15 avril, ou le 30 avril en période de renouvellement des exécutifs locaux (article L1612-2 du CGCT).

Le budget est l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs ; les engagements ne peuvent être validés que si des crédits ont été mis en place ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs ; les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions

Le budget primitif est composé de :

- Le budget principal qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

- Les budgets annexes qui sont votés par le conseil communautaire et doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Actuellement, la collectivité gère 3 budgets annexes : BIL, ZA et SPANC.

Les communes et les établissements publics de moins de 3 500 habitants ainsi que les EPCI ne comportant aucune commune de plus de 3 500 habitants ne sont pas soumis à l'obligation de présenter un rapport sur les orientations budgétaires.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Les budgets sont envoyés sous forme dématérialisée aux services de l'Etat.

Article 2 : les grands principes budgétaires et comptables

Le principe d'annualité budgétaire correspond au fait que le budget prévoit les recettes et autorise les dépenses pour un exercice budgétaire se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce principe d'annualité comprend certains aménagements justifiés par le principe de continuité budgétaire :

- Les reports de crédits : les dépenses engagées mais non mandatées vis-à-vis d'un tiers à la fin de l'exercice sont reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement des dépenses.
- La période dite de « journée complémentaire » : cette période correspond à la journée comptable du 31 décembre prolongée jusqu'au 31 janvier permettant de comptabiliser pendant un mois supplémentaire, en section de fonctionnement, des dépenses correspondant à des services rendus à la collectivité avant le 31 décembre, de comptabiliser des recettes correspondant à des droits acquis avant cette date, et enfin l'exécution des opérations d'ordre de chacune des sections.
- La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement : gestion autorisée pour les opérations d'investissement permettant de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

Le principe d'unité budgétaire : toutes les recettes et les dépenses doivent figurer dans un document budgétaire unique : le budget général de la collectivité.

Le principe d'universalité budgétaire : toutes les opérations de dépenses et de recettes doivent être indiquées dans leur intégralité dans le budget. Les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses particulières.

Des dérogations à ce principe sont aussi prévues par la loi et concernent :

- Les recettes affectées à une dépense particulière conformément à des textes législatifs ou réglementaires.
- Les subventions d'équipement affectées au financement d'un équipement.
- Les recettes qui financent une opération pour compte de tiers.

Le principe de spécialité budgétaire : spécialisation des crédits par chapitre groupant des dépenses et des recettes en fonction de leur nature ou de leur destination.

Les principes *d'équilibre et de sincérité* : ils impliquent une évaluation sincère des dépenses et des recettes ainsi qu'un équilibre entre les recettes et les dépenses inscrites au budget et ce dans chaque section (fonctionnement et investissement). Le remboursement de la dette doit être exclusivement assuré par les recettes propres de la collectivité et non par l'emprunt.

La *séparation de l'ordonnateur et du comptable* implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics.

- L'ordonnateur : le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes de la collectivité.
- Le comptable public : agent de la Direction générale des finances publiques, en charge de l'exécution du paiement, sous sa responsabilité, du recouvrement des recettes ainsi que du paiement des dépenses de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Il contrôle alors les différentes étapes concernant les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur.

Tous ces principes permettent d'assurer une intervention efficace du conseil communautaire dans la procédure budgétaire et d'organiser une gestion transparente des deniers publics. En cas de non-respect de ces principes, la collectivité encourt des sanctions prévues par la loi.

Article 3 : la présentation et vote du budget

La collectivité applique la nomenclature comptable M57 qui comporte un double classement des opérations, par nature et par fonction. Le classement des opérations par nature se divise en deux catégories : les dépenses et les recettes. Le classement des opérations par fonction permet d'établir une distinction des recettes et des dépenses selon leur destination ou leur affectation. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Lorsque que le budget est voté par nature, il est assorti d'une présentation croisée par fonction ; lorsqu'il est voté par fonction, il est assorti d'une présentation croisée par nature.

La Communauté de Communes du Pays des Sources vote son budget par nature. Sa présentation est donc complétée par une présentation fonctionnelle.

Le budget est également sous-divisé en chapitres et articles. La collectivité vote son budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le budget contient également des annexes présentant notamment la situation de la dette, l'état du personnel.

Le budget est établi en deux sections comprenant chacune des dépenses et des recettes (article L.2311-1 du CGCT).

La section de fonctionnement regroupe essentiellement les dépenses de gestion courante, les dépenses de personnel et les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements ; elle dispose de ressources définitives et régulières composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'Etat.

La section d'investissement retrace les opérations qui affectent le patrimoine de la collectivité et son financement ; on y retrouve en dépenses : les opérations d'immobilisations, le remboursement de la dette en capital, et en recettes : les subventions, le Fonds de compensation de la TVA ainsi que les nouveaux emprunts.

Article 4 : le débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) ayant une commune de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

A ce jour, la Communauté de Communes du Pays des Sources ne comporte aucune commune de plus de 3 500 habitants.

Article 5 : la modification du budget

Elle peut intervenir soit :

- **par virement de crédit (VC)**

Il est possible de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, si l'exécutif y a été autorisé par l'assemblée délibérante.

- **par décision modificative (DM)**

Les DM ne sont obligatoires que pour les virements de chapitre à chapitre au-delà du seuil autorisé de la fongibilité.

La DM fait partie des documents budgétaires votés par le conseil de communauté qui modifie ponctuellement le budget initial dans le but d'ajuster les prévisions en cours d'année, tant en dépenses qu'en recettes.

II La gestion pluriannuelle

L'inscription des autorisations de programme (section d'investissement) et d'engagement (section de fonctionnement) peut porter sur l'ensemble du budget, à l'exception des dépenses liées à la dette et aux charges de personnel.

Article 1 : la définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit aussi la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la Communauté de Communes du Pays des Sources de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure d'engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations de programme portent sur les grandes priorités de la collectivité.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil communautaire sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la collectivité.

Article 2 : Le vote des AP/CP

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 implique au 1^{er} janvier 2024 une gestion nouvelle des AP/CP.

En matière de pluriannualité, le référentiel M57 permet l'affectation des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement (AP ou AE) sur plusieurs chapitres.

L'assemblée délibérante est compétente pour voter, réviser ou annuler les AP.

Selon l'article R2311.9 du CGCT, les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Seul le montant global de l'AP fait l'objet d'un vote. Une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du conseil communautaire à l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

Article 3 : La révision des AP/CP

La révision d'une autorisation de programme consiste soit en une augmentation, soit en une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme. Le montant de l'autorisation de programme peut alors être modifié.

La collectivité peut définir des règles de suppression d'autorisations devenues sans objet dans un délai prédéfini, elle peut également modifier les autorisations en fonction du rythme des réalisations des opérations pour éviter une déconnexion entre le montant des autorisations et le montant maximum des crédits de paiement inscrits au budget.

La révision des autorisations de programme ne sera alors autorisée que dans le cas d'une modification du montant d'une même autorisation correspondant à une priorité communautaire.

En effet, cette gestion en autorisations de programme et crédits de paiement implique un suivi strict et rigoureux des grandes opérations afférentes au plan pluriannuel d'investissement.

Les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Pour procéder à l'annulation d'une autorisation de programme, et conformément au principe de parallélisme des formes, la Communauté de Communes du Pays des Sources devra délibérer.

Article 4 : Autorisations de programme votées par opération.

La communauté de communes a également la possibilité de voter les AP par opération. La notion d'opération concerne exclusivement les crédits de dépenses réelles. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et des frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature. Celle-ci peut aussi comprendre des subventions d'équipement.

Pour ce vote par opération : il est affecté un numéro librement défini par l'entité à chacune des opérations.

Dans ce cas, les crédits de paiement doivent être votés en même temps qu'une autorisation et ventilés par exercice et au moins par chapitre budgétaire. Leur somme doit être égale au montant de l'autorisation.

Article 5 : Les dépenses imprévues

Dans le cadre la M57, l'assemblée délibérante peut voter des AP et AE sur des chapitres « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section et dans la limite du plafond des 7,5% de fongibilité des crédits.

Ces autorisations ne comportent pas d'articles ni de crédits de paiement et ne donnent pas lieu à exécution.

En cas de besoin imprévu, l'assemblée délibérante affecte ces AP ou AE aux opérations ou dépenses nouvelles.

La communauté de communes a fait le choix de ne pas avoir recours à la pluriannualité ni aux AP/AE/CP.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 181

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-3.1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Principal de la communauté de communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

704



Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 144 852,38	17 667 458,27	34 812 310,65
Titres de recette émis (b)	2 275 675,95	7 684 769,07	9 960 445,02
Réductions de titres (c)		8 229,00	8 229,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 275 675,95	7 676 540,07	9 952 216,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 144 852,38	17 667 458,27	34 812 310,65
Mandats émis (f)	3 553 171,82	6 993 309,62	10 546 481,44
Annulations de mandats (g)		210 667,64	210 667,64
Dépenses nettes (h = f - g)	3 553 171,82	6 782 641,98	10 335 813,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		893 898,09	383 597,78
(h - d) Déficit	1 277 495,87		

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

- 5 MAI 2026

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_16_3_1-DE

2026 / 183

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **- 5 MAI 2026**

SLOW

ID : 060-24600855-20260429-2026_04_16_3_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 185

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-3.2

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE
BIL (BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF)**

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget annexe BIL
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour en être conforme,

704



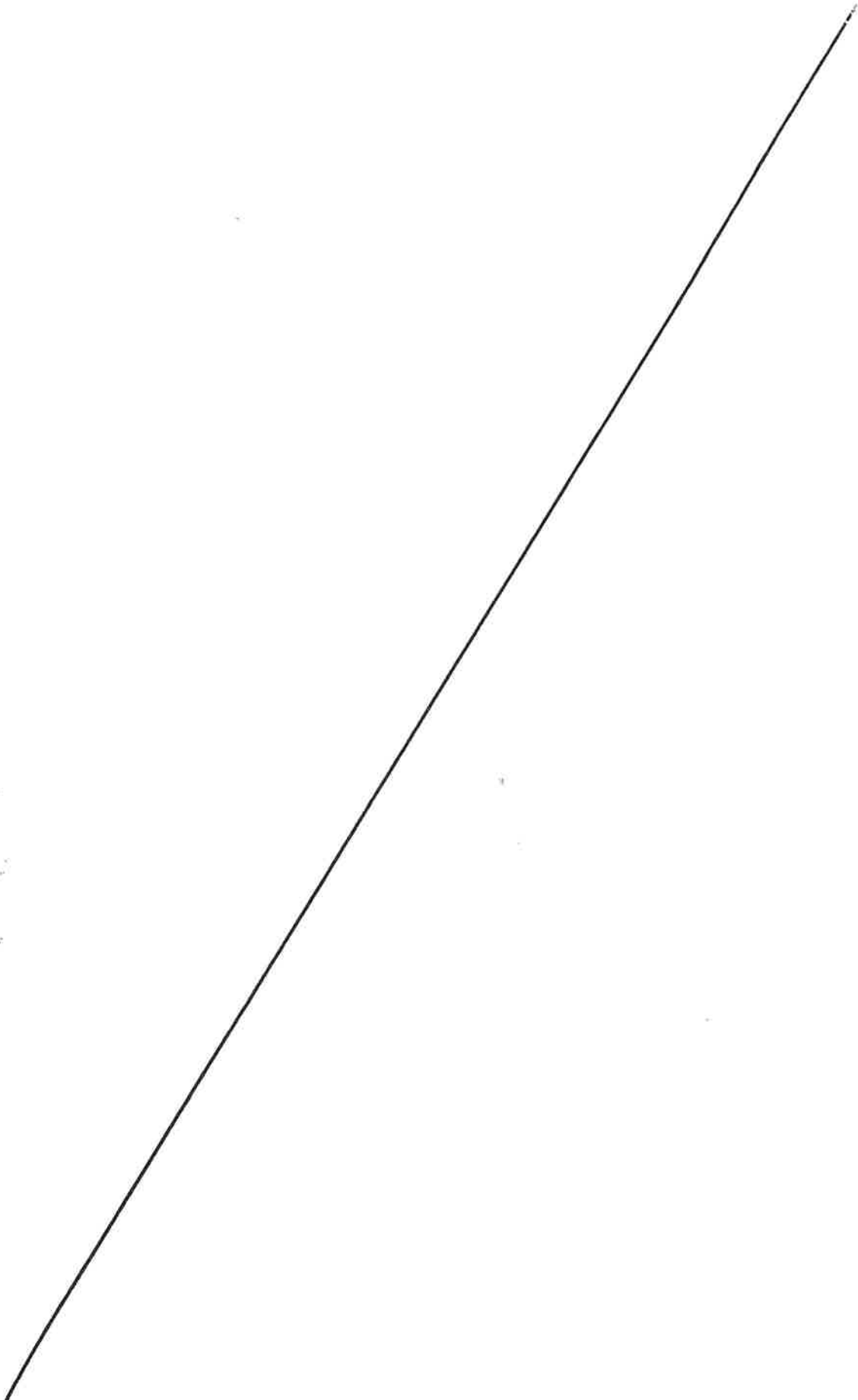
Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le - 5 MAI 2026

SLOW

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_16_3_2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-3.3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE
ZA (ZONE D'ACTIVITÉS)

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
conforme,

Moc



2026/190

Résultats budgétaires de l'exercice

10002 - ZA CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	546 803,00	1 123 148,95	1 669 951,95
Titres de recette émis (b)	95 289,20	73 380,00	168 669,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	95 289,20	73 380,00	168 669,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	546 803,00	1 123 148,95	1 669 951,95
Mandats émis (f)		95 289,20	95 289,20
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		95 289,20	95 289,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	95 289,20		95 289,20
(h - d) Déficit		21 909,20	21 909,20
			73 380,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_29_3_3-DE

5 MAI 2026 SLOW

2026 / 191

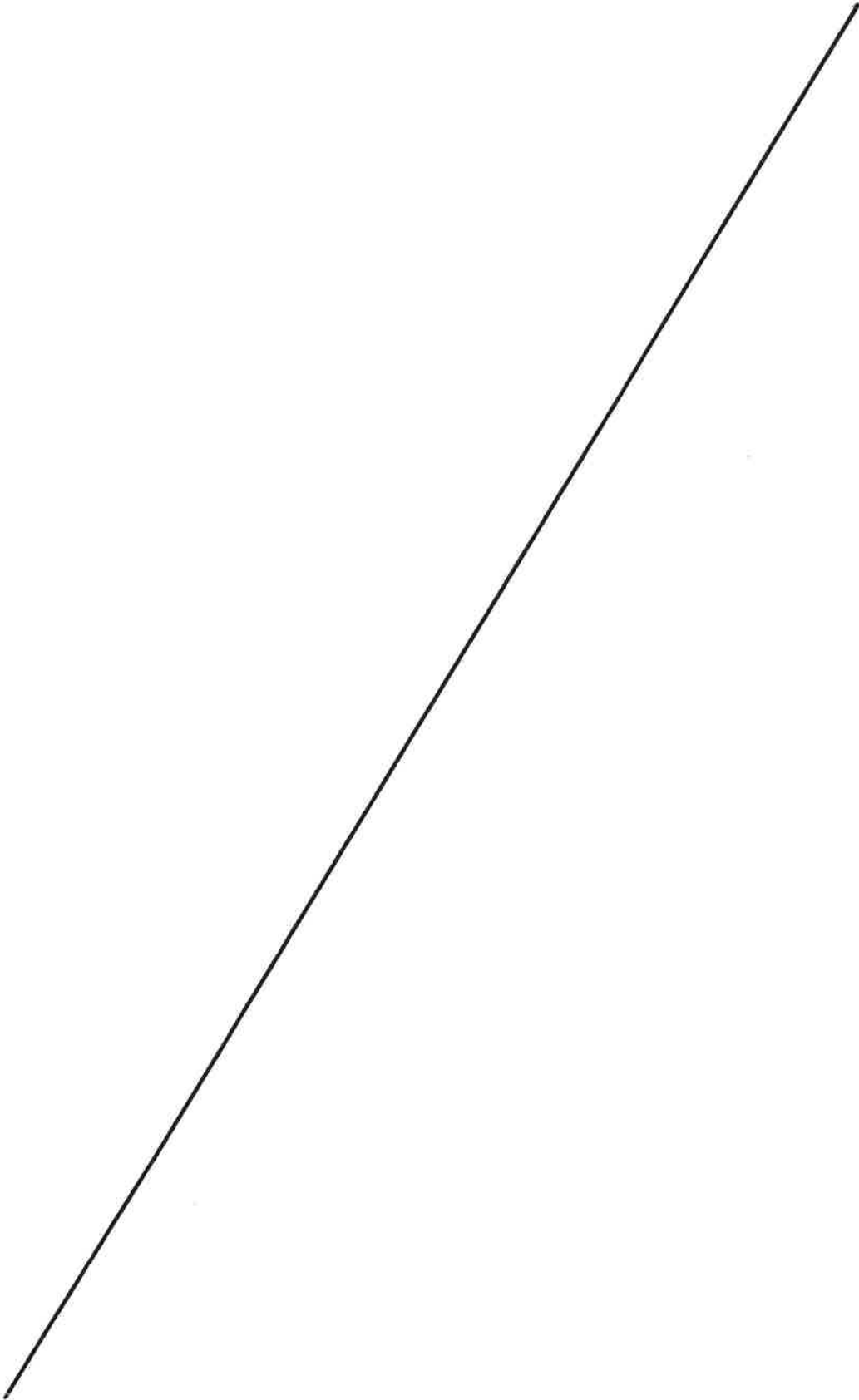
Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

- 5 MAI 2026 SLOW

ID : 060-24600855-20260429-2026_04_29_3_3-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siègre de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-3.4

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe SPANC,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour en agir conforme,



Résultats budgétaires de l'exercice

10001 - SPANC CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		81 180,00	81 180,00
Titres de recette émis (b)		55 760,99	55 760,99
Réductions de titres (c)		1 270,00	1 270,00
Recettes nettes (d = b - c)		54 490,99	54 490,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		81 180,00	81 180,00
Mandats émis (f)		48 413,89	48 413,89
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		48 413,89	48 413,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 077,10	6 077,10
(h - d) Déficit			

2026 / 195

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le - 5 MAI 2026

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_16_3_4-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le - 5 MAI 2026 SLOW

ID : 060-246000855-20260429-2026_04_16_3_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B. GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 7 pouvoirs (Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 60

2026/201

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-4.1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2025 du Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	6 782 641,98	7 676 540,07	893 898,09
	Investissement	3 553 171,82	2 275 675,95	-1 277 495,87
Résultat de l'exercice		10 335 813,80	9 952 216,02	-383 597,78
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	8 336 315,46	8 336 315,46
	Investissement	0,00	1 799 087,80	1 799 087,80
	Total N-1	0,00	10 135 403,26	10 135 403,26
Résultat de clôture		10 335 813,80	20 087 619,28	9 751 805,48
Restes à réaliser	Investissement	43 659,60	520 280,82	476 621,22
Résultat avec RAR		10 379 473,40	20 607 900,10	10 228 426,70

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

704



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 7 pouvoirs (Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 60

2026 / 203

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-4.2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET
ANNEXE BIL

Monsieur Alain de PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe BIL 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2025 Budget Annexe BIL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	47 723,01	56 159,92	8 436,91
	Investissement	296 275,77	45 547,00	-250 728,77
Résultat de l'exercice		343 998,78	101 706,92	-242 291,86
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	22 223,40	22 223,40
	Investissement	0,00	264 728,77	264 728,77
	Total N-1	0,00	286 952,17	286 952,17
Résultat de clôture		343 998,78	388 659,09	44 660,31

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe BIL,
- **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Président conforme,





2026/204

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace-Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 7 pouvoirs (Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 60

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-4.3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET
ANNEXE ZA

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe ZA 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2025 Budget Annexe ZA

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	95 289,20	73 380,00	-21 909,20
	Investissement	0,00	95 289,20	95 289,20
Résultat de l'exercice		95 289,20	168 669,20	73 380,00
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	702 063,95	702 063,95
	Fonctionnement	300 058,01	0,00	-300 058,01
	Fonctionnement	300 058,01	702 063,95	402 005,94
Résultat de clôture		395 347,21	870 733,15	475 385,94

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe ZA,
 - **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,

704



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 7 pouvoirs (Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 60

2026 / 207

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-4.4APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET
ANNEXE SPANC

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2025 Budget Annexe SPANC

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Exploitation	48 413,89	54 490,99	6 077,10
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		48 413,89	54 490,99	6 077,10
Résultat N-1 reporté	Exploitation	0,00	64 681,96	64 681,96
	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Total N-1	0,00	64 681,96	64 681,96
Résultat de clôture		48 413,89	119 172,95	70 759,06

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe SPANC,
 - **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

27/04



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « Valorisation du territoire » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F.GOMEZ).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 209

Annule et remplace la délibération N° 2026-04-29-5.1

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-5.1-B

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Président présente le Budget Principal équilibré :

Section de fonctionnement :

18 345 917,50 €

Section d'investissement :

14 857 135,24 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTE** le Budget Principal 2026 de la Communauté de Communes,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
 - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

[Signature]



2026 / 210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,

R. MAHET

Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace-
Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :

A DE PAERMENTIER

Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :

F.CORMIER

La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme » :

A.C. GUIGAND

Le vice- Président en charge de la commission « Valorisation
du territoire » :

G. PINEL

La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la
population » :

D. VALOIS

Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :

F. FLAMAND

Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F.GOMEZ).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 2 11

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-5.2

VOTE DU BUDGET ANNEXE BIL 2026

Monsieur le Président présente le Budget annexe BIL équilibré :

Section de fonctionnement :

80 757,31 €

Section d'investissement :

59 547,00 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOpte** le Budget Annexe BIL 2026 de la Communauté de Communes,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
 - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

704



2026 / 2 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F. CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B. GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F.GOMEZ).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-5.3

VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA 2026

Monsieur le Président présente le Budget annexe ZA équilibré :

Section de fonctionnement :

1 027 859,75 €

Section d'investissement :

451 513,80 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADOPTE** le Budget Annexe ZA 2026 de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

704



2026 / 2 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « Valorisation du territoire » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F.GOMEZ).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 215

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-5.4

VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2026

Monsieur le Président présente le Budget annexe SPANC équilibré :

Section d'exploitation:

86 321,06 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTE** le Budget Annexe SPANC 2026 de la Communauté de Communes,
 - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



2026 / 216

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,

R. MAHET

Le vice-Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace-
Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :

A DE PAERMENTIER

Le vice-Président en charge de la commission « Environnement » :

F. CORMIER

La vice-Présidente en charge de la commission « Tourisme » :

A.C. GUIGAND

Le vice-Président en charge de la commission « Valorisation
du territoire » :

G. PINEL

La vice-Présidente en charge de la commission « Services à la
population » :

D. VALOIS

Le vice-Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :

F. FLAMAND

Le vice-Président en charge de la commission « Communication-Culture » : S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B. GREUGNY, P. VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P. VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F. GOMEZ).

Etaient absents :

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 217

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-5.5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Les taux de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE) proposés pour 2026 correspondent à ceux votés en 2025.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2026 :

- | | |
|---|---------|
| ○ Taxe d'Habitation | 6,90 % |
| ○ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : | 7,51 % |
| ○ Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : | 21,39 % |
| ○ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : | 6,63% |
| ○ CFE de Zone | 24,88 % |

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de ces décisions.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

704





EPCI : 350 PAYS DES SOURCES
 DEPARTEMENT : 60
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE COMPIEGNE

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	23 850 701	7,51		24 191 000	1 816 744	7,51	1 816 744
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 748 062	21,39		1 756 000	375 608	21,39	1 756 000
Taxe d'habitation additionnelle	1 080 216	6,90		1 019 000	70 311	6,90	70 311
CFE additionnelle	12 888 448	6,63		13 059 000	865 812	6,63	865 812
CFE unique ou de zone	197 129	24,88		219 000	54 487	24,88	54 487
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	3 128 475	Total	3 182-962

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 3 128 475		7,51
Taxe foncière non bâtie additionnelle		1,000000	21,39
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 3 128 475		6,90
CFE additionnelle			24,88
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	
CFE éolienne	>>>	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 015 168	485 202	0	0	757 377	0	67 828	3 182 962

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	3 182 962	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) +	3 325 575	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026	6 508 537
--	-----------	---	-----------	---	-----------

A BEAUVAIS

Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 JEAN-LUC BRENNER

A RESSONS-SUR-MATZ

Le 30/04/2026
 Pour le Groupement,
 Le Président, René MAHET



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le 5 MAI 2026
 ID : 060-246000855-20260429-2026_04_16_5_5-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

- 5 MAI 2026 *LOW*

ID : 060-24600855-20260429-2026_04_16_5_5-DE

2026/220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « Valorisation du territoire » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	S. NANCEL.

Les membres,

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET) C. GELSOMINO (a donné pouvoir à F.GOMEZ).

Etait absent :

Monsieur G. MESSIALLE.

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 53 + 8 pouvoirs

Nombre de membres votants : 61

2026 / 221

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-29-6

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 2
DE LA VOIE VERTE VILLERS SUR COUDUN – VIGNEMONT**

Par délibération en date du 16 décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays des Sources a délibéré afin que soit lancée la suite des travaux d'aménagement de la voie verte entre Villers sur Coudun et Vignemont. Une première phase de la voie verte entre Coudun et Villers sur Coudun a été réalisée en 2024.

Pour les travaux de la phase 2 (Villers sur Coudun-Vignemont) et de la phase 3 (Antheuil-Portes-Marquéglise), une enveloppe budgétaire a été fixée à 2 752 500 € HT.

Une 4^{ème} phase reste à chiffrer pour la portion Marquéglise-Ressons sur Matz.

Pour la portion 2, les dépenses sont estimées à 1 296 500 € HT.

Cette phase 2 est financé à 100% par la collectivité.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre APER de Montmacq a finalisé du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) afin de lancer l'appel à la concurrence en procédure adaptée et en lot unique. La rémunération du cabinet s'élève à 15 000 € TTC pour cette phase.

L'offre de base concerne la réalisation d'un enrobé beige clair identique à celui de la portion Coudun – Villers sur Coudun.

Une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) a été soumise pour réponse des entreprises à savoir :

PSE 1 : plus-value pour un enrobé drainant à la place d'un enrobé classique du parking à Vignemont.

Aucune variante n'était proposée, ni acceptée.

Les offres des entreprises devaient parvenir à la collectivité avant le 23 mars.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Les offres ont été analysées par le cabinet APER en prenant en compte les critères d'attribution suivants, à savoir :

Prix des prestations (60%)

Valeur du mémoire technique (30%)

Planning et délai d'exécution (10%)

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir, EUROVIA.

Pour l'offre de base et la PSE 1, la proposition financière d'EUROVIA s'élève à 872 770,00 € HT. Celle du second soumissionnaire se montait à 1 049 559,41 € HT.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise EUROVIA pour le marché concernant les travaux d'aménagement de la voie verte Villers sur Coudun-Vignemont et de signer le marché correspondant (offre de base + PSE 1),
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de ces décisions.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

- 5 MAI 2026 *LOW*

ID : 060-24600855-20260429-2026_04_29_6-DE



2026/224